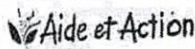




REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Paix



L'Education change le monde



## AVIS POUR LA REALISATION DE FORAGES DANS LA REGION MARITIME DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI A LA REFORME DES COLLEGES (PAREC)

Report de la date limite de dépôt au CEG AFAGNAN VILLE 2 (Du 02 au 16 Août 2016)  
(Du 02 au 16 Août 2016)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education, le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) a bénéficié de la part de l'Agence Française de Développement (AFD) du financement pour le Projet d'Appui à la Réforme des Collèges (PAREC). Aide et Action International-Afrique qui appuie l'Etat togolais dans la promotion d'une éducation de qualité accessible à tous sans discrimination, a été retenue pour être opératrice de la mise en œuvre du volet 1 (Accroître l'accès au collège dans les zones rurales en mobilisant les communautés) de la composante 2 du PAREC, dans la Région Maritime. Parmi les actions du projet, figurent la réalisation des forages dans les collèges, suivant une approche communautaire.

L'ONG Aide et Action apporte un appui technique aux Comités de Gestion des Ressources des Etablissements Scolaires (COGERES) dans le processus de passation des marchés.

### 1. LIEUX DE REALISATION DES FORAGES

Le seul site concerné par le présent report est celui du CEG Afagnan Ville 2, situé dans la préfecture de Bas-Mono dans la Région Maritime.

N°	Lieu	Préfecture	Contacts des COGERES
1	CEG Afagnan Ville 2	BAS-MONO	90 37 47 63 / 90 03 24 81

### 2. PARTICIPATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les appels d'offres communautaires sont ouverts à égalité de conditions aux entreprises désireuses de participer à la consultation. Elles doivent néanmoins être inscrites aux registres de commerce et en règle vis-à-vis de l'Administration

Togolaise.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du COGERES du CEG Afagnan Ville 2 contre le paiement d'une somme non remboursable de Vingt-cinq mille (25,000) francs CFA.

### 3. PIECES A FOURNIR

Les pièces à fournir comprendront :

1. un quitus fiscal en cours de validité ;
2. une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
3. une attestation délivrée par l'Inspection du Travail et des Lois Sociales ;
4. une attestation d'assurance Responsabilité Civile Exploitation ;
5. une attestation d'enregistrement au registre de commerce ou la carte d'opérateur économique ;
6. le bilan des 3 dernières années ;
7. une attestation de capacité financière délivrée par une Banque de la place pour les entreprises ;
8. une caution de soumission délivrée par une Banque de la place et fixée à trois cent mille (300 000) F CFA pour les entreprises ;
9. une attestation de visite du site délivrée par le président du COGERES ;
10. une copie du reçu d'achat du dossier.

### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Bureau de Aide et Action à Tsévié au 24 42 72 35 / 90 07 52 24 / 98 21 32 12.

Le Directeur Pays,  
Antoine GIZENGA



Les Rayons de la Transparence

REPUBLIQUE TOGOLAISE



## Appel à manifestation d'intérêt AMI N° 002/ITIE/ST/PRMP/2016

### RECRUTEMENT D'UN CABINET INTERNATIONAL EN VUE DE LA MISSION DE COLLECTE ET DE RECONCILIATION DES PAIEMENTS EFFECTUES PAR LES SOCIETES EXTRACTIVES A L'ETAT ET DES RECETTES PERCUES PAR L'ETAT AUPRES DESDITES SOCIETES POUR L'ANNEE 2015

1. L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Togo, ITIE-TOGO a sollicité des fonds de contrepartie, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action, afin de financer ses activités. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché des services de prestations intellectuelles relatif à la mission de collecte et de réconciliation des données des paiements effectués par les entreprises extractives à l'Etat et des recettes perçues par l'Etat auprès desdites entreprises et aussi de collecte des informations contextuelles au cours de l'année 2015 en vue de l'élaboration du rapport ITIE 2015.

2. Les services se dérouleront sur une période indicative de trois mois (octobre 2016 à janvier 2017). La liste des services est indiquée ci-dessous.

- L'examen des documents sur le cadre juridique et réglementaire du secteur extractif au Togo et de ceux relatifs aux travaux de définition de la délimitation du périmètre, afin de convenir de la prise en compte des flux de revenus significatifs, de la liste des entreprises et des agences gouvernementales ainsi que des procédures d'intégration des informations contextuelles.

- La proposition d'un formulaire de déclaration au Groupe multipartite, tout en faisant des suggestions pour s'assurer de la fiabilité et de la certification des déclarations qui seront divulguées.

- La collecte des déclarations sur les paiements, les recettes et les informations contextuelles convenues par le groupe multipartite.

- Le rapprochement des paiements et des recettes, l'identification des écarts et l'explication de ces écarts

- La production d'un rapport de lancement (examen et proposition de la délimitation du périmètre de réconciliation), d'un projet de rapport de réconciliation et d'un rapport final exhaustif et compréhensible

- la formulation des recommandations en vue d'améliorer la gouvernance du secteur extractif tout en prenant en compte le suivi des recommandations des rapports ITIE-Togo des années précédentes.

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour les exécuter.

4. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

- nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences (20 points) ;

- qualification du candidat dans le domaine d'élaboration de rapports ITIE en général (20 points) ;

- références du candidat concernant l'élaboration des rapports ITIE en Afrique francophone durant les dix (10) dernières années (35 points) ;

- références du candidat concernant l'élaboration des rapports ITIE en Afrique francophone conformément à la norme ITIE 2013 durant les dix (10) dernières années (5 points) ;

- organisation technique et managériale du cabinet (10 points) ;

- qualifications générales et nombre de personnel professionnel (10 points)

5. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15)

pages format A4.

6. Une liste restreinte de six (06) candidats au maximum présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût.

Les pièces administratives suivantes sont à fournir :

a- Pour les entreprises communautaires

- Copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ou équivalent ;

- Copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et de crédit mobilier ;

- Copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois ;

- L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (3) mois ;

- Copie légalisée de l'attestation de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois ;

- Copie légalisée de l'attestation de la Caisse nationale de sécurité sociale datant de moins de trois (3) mois ;

- L'original de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

b- Pour les entreprises étrangères

- Copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

- Copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois ;

- L'original de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse indiquée ci-dessous.

8. Pour le dépôt, les plis sont reçus aux heures de service suivantes :

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00 (GMT).

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en personne ou par courrier physique au plus tard le jeudi 15 septembre 2016 à 17 h 00 (GMT) à l'adresse ci-après :

Manifestation d'intérêt pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2015

Personne Responsable des Marchés Publics, Secrétariat technique de l'ITIE-Togo,

4412 Bd saint Jean-Paul II, 08 B.P. ; 8288 Lomé-Togo,

Tél : (+228) 22 26 69 90/22 42 08 82 Site Internet : [www.itietogo.org](http://www.itietogo.org)

Fait à Lomé, le 1<sup>er</sup> août 2016  
Mensah Kwami Kumah DZIVENOU  
Personne responsable des marchés publics